

L'an deux mille vingt et un, le 29 du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 23 mars 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 35

Etaients Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÔET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Dominique ASTIER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Objet | Subventions aux associations de + 23 000 €

Par Budget Primitif et Décisions Modificatives, le Conseil Municipal vient d'ouvrir les crédits nécessaires pour attribuer des subventions à certaines associations.

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du budget quand l'attribution de ces subventions est assortie de conditions d'octroi. Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les montants de subvention pour les associations suivantes :

Pour le budget Principal de la Ville :

Association	Subvention initialement votée au BP 2021	Montant total de la subvention	Motivation
Musiques de Nuit	490 000		Convention d'objectifs pour la programmation artistique
		490 000	
Office Culturel et d'Animation de CENON	98 000		Subvention annuelle de fonctionnement
	2 000		Au titre du parcours éveil sportif et artistique
		100 000	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Association	Subvention initialement votée au BP 2021	Montant total de la subvention	Motivation
l'Association « LA COLLINE	88 000		Subvention de fonctionnement
	9 000		Point Info Vacances
	64 260		La Colline Parenthèque
	44 050		Volet Animation Jeunesse
	7 000		Chantiers jeunes citoyens
			212 310
Union Sportive de Cenon	500 700		Subvention de Fonctionnement
	54 000		APIS (<u>Volet Education</u> : <u>Actions</u> : Animations périscolaires d'initiations sportives).
	2 500		Section Sportive Collège Jean Jaurès
	20 000		Carte SESAM
	7 000		Poste Secrétaire
	23 400		<u>Volet Enfance</u> : <u>Actions</u> : Vacances sportives et éveil sportif
			607 600
ARQC	52 000		Projet global
		52 000	
Club Municipal de Floirac/Cenon	30 300		Subvention de fonctionnement
		30 300	
FAIRE	45 000	45 000	Subvention de fonctionnement : Accompagnement à la scolarité

Pour le budget Annexe du Pole Culturel et de spectacles :

Musiques de Nuit	263 000	263 000	Compensation des loyers du Rocher de Palmer
---------------------	---------	----------------	---

Les avenants financiers se rapportant à ces subventions sont joints en annexe, quand les conventions d'objectifs liant l'association à la Ville les ont prévu.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021 DELIBERATION N° 2021-40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre
1 NPPV

Approuve les attributions de subventions présentées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants financiers s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210330-2021-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021
Publication : 01/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.